

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 875

5 avril 2014

SOMMAIRE

Ageasfinlux S.A.	41955	NetMed S.à r.l.	42000
Ageas Hybrid Financing	41956	Neutral Holding S.A. SPF	41958
Alma Finance S.A.	41958	Niraamaya International S.A.	41998
Alternative I S.C.A. SICAV-SIF	41962	Nomura Multi Currency Attractive Divi- dend Japan Stock Fund	41957
Altmunster Investment S.A.	41954	Nomura Multi Currency Attractive Divi- dend Japan Stock Fund	41957
Astrea Shipping S.A.	41998	Pemberton Sàrl	41988
Banque Internationale à Luxembourg	41960	Ray Investment S.à r.l.	41966
Beaucette S.A., SPF	41959	Robus Mid-Market Value Bond Fund	41957
Café Pizzeria Corleone S.à r.l.	41986	Serin Invest Lux S.A.	41958
Créart S.à r.l.	41996	Stasia S.A., SPF	41960
Enerfin S.A.	41955	St. Jude Medical International Holding ...	41968
Future Invest S.A., SPF	41959	Structured Invest	41962
GAM STAR (LUX)	41961	Theisen Architectes S.à r.l.	41993
Georges & Associés S.à r.l.	41964	Trustconsult Luxembourg S.A.	41964
GNA	41957	Trustconsult Management (Luxembourg) S.à r.l.	41964
GNA	41954	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ...	41954
Good Media Investment Holdings Sàrl ...	41957	Virtuoso Lux I S.à r.l.	42000
HUMA Luxembourg S.A.	42000	Vontobel Fund	41963
HUMA Luxembourg S.A.	41998	Wellington Luxembourg S.A.	41963
Inapa Luxemburg S.A.	41955	ZBI Opportunity Real Estate Fund Mana- gement S.A.	41978
IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS ...	41956	ZBI Opportunity Real Estate GP S.A.	41978
IPC - Portfolio Invest XXI SICAV - FIS ...	41959		
L Capital Luxembourg S.A.	41977		
N.E.L.A.R. (North Europe Lease and Rent) S.à r.l.	41991		

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, le 23 avril 2014 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014048971/534/17.

GNA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.481.

The shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily on 23 April 2014 at 14.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2011;
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2014049092/534/15.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2014 à 14 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale statutaire en date du 22 avril 2014 au lieu de la date fixée par l'article 15 des statuts;
2. Rapport de gestion de la Gérance;
3. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
7. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
8. Nominations statutaires;
9. Nomination du réviseur externe;
10. Divers.

Le Gérant Commandité.

Référence de publication: 2014049151/795/22.

Inapa Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 4.759.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 avril 2014 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014044286/534/15.

Enerfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 15 avril 2014 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014043686/506/16.

Ageasfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on April 23, 2014 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the Management Report of the Board of Directors and the report of the Approved Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2013.
3. Appropriation of results as of December 31, 2013.
4. Discharge to the Directors for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Resignation of Mr. David SANA as director and discharge for the performance of his mandate until the resignation date.
6. Appointment of Mr. Roeland de GRAAF, company director, born in Hilversum (Netherlands), December 23, 1985, residing at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
7. Re-appointment of the directors Johan Brugman, Carel Oosterloo, Valérie Pechon and Ingrid Cernicchi for a period of six years.
8. Sundry.

The board of directors .

Référence de publication: 2014048924/29/23.

IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.561.

Die Aktionäre der IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *14. April 2014* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Oktober 2013 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Oktober 2013 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
4. Verwendung der Erträge
5. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung, und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26. (4), Gesetz vom 13. Februar 2007 über die Spezialfonds in der geänderter Fassung vom 26. März 2012.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis 11. April 2014 vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr. 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014043692/755/31.

Ageas Hybrid Financing, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.671.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *April 23, 2014* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the Management Report of the Board of Directors and the report of the Approved Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2013.
3. Appropriation of results as of December 31, 2013.
4. Discharge to the Directors for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Resignation of Mr. David SANA as director and discharge for the performance of his mandate until the resignation date.
6. Appointment of Mr. Roeland de GRAAF, company director, born in Hilversum (Netherlands), December 23, 1985, residing at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
7. Re-appointment of the directors Johan Brugman, Carel Oosterloo, Valérie Pechon and Ingrid Cernicchi for a period of six years.
8. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2014048891/29/23.

Nomura Multi Currency Attractive Dividend Japan Stock Fund, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion au 10 avril 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2014041238/9.

(140047083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Nomura Multi Currency Attractive Dividend Japan Stock Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé au 10 avril 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2014041237/9.

(140047081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Robus Mid-Market Value Bond Fund, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 24. Februar 2014 in Kraft tritt. Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Februar 2014.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014031132/11.

(140035018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

GNA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.481.

The shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily on 23 April 2014 at 14.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts as at 31 December 2012 and 31 December 2013 and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2012 and 31 December 2013.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2014049049/534/16.

Good Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014024687/9.

(140030061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Neutral Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.151.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 24 avril 2014 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Réviseur d'entreprises agréé
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises agréé
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014049125/795/17.

Alma Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.125.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 avril 2014 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014035661/10/18.

Serin Invest Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.223.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du jeudi 6 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Serin Invest Lux S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, dénonce en date du 22 décembre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Juliette MAYER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 février 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Juliette MAYER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014024248/19.

(140028648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Beaucette S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.156.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2014 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2013.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014044288/1023/17.

Future Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.499.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2014 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014044301/1023/17.

IPC - Portfolio Invest XXI SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 131.694.

Die Aktionäre der IPC - Portfolio Invest XXI SICAV-FIS werden hiermit zu einer
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 14. April 2014 um 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Oktober 2013 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Oktober 2013 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
4. Verwendung der Erträge
5. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung, und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der

Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26. (4), Gesetz vom 13. Februar 2007 über die Spezialfonds in der geänderter Fassung vom 26. März 2012.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis 11. April 2014 vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der IPC - Portfolio Invest XXI SICAV-FIS (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr. 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014043691/755/31.

Stasia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.748.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 avril 2014* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2013.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014044300/1023/16.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme (la "BIL"), à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

suivie d'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui auront lieu au siège social de la BIL, immeuble l'"Indépendance", 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le vendredi *25 avril 2014* à 11.00 heures.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2013
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2013
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Augmentation du capital autorisé du montant actuel de EUR 250,000,000 (deux cent cinquante millions euros) à EUR 350,000,000 (trois cent cinquante millions euros).
Dans les limites du capital autorisé, le Conseil d'Administration de la BIL est autorisé, pendant une période expirant le 25 avril 2019, sans préjudice de renouvellements éventuels,
(i) d'augmenter le capital souscrit jusqu'à concurrence de ce montant, et
(ii) de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants sur tout ou partie des parts sociales ou des obligations convertibles dont il décidera l'émission.
2. Modification en conséquence des troisième et cinquième alinéas de l'article 5 des statuts de la BIL qui auront la teneur suivante:

- Article 5, troisième alinéa

Par ailleurs, en application de l'article 32 paragraphe (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le 25 avril 2019, sans préjudice de renouvellements éventuels, à augmenter le capital social jusqu'à trois cent cinquante millions d'euros (350.000.000.-EUR).

- Article 5, cinquième alinéa

Dans les limites du capital autorisé et pour la période expirant le 25 avril 2019, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants sur tout ou partie des parts sociales ou des obligations convertibles dont il décidera l'émission.

Pour pouvoir prendre part aux assemblées générales, les actionnaires de la BIL sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts et de déposer leurs titres pour le 17 avril 2014 au plus tard à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations devront être déposées à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché de Luxembourg pour le 22 avril 2014 au plus tard.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Frank Wagener

Président

Référence de publication: 2014044966/47.

GAM STAR (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.181.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die „Generalversammlung“) des GAM Star (Lux) wird am Gesellschaftssitz am 22. April 2014, 10.30 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2013:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2013
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2013:
 - Martin JUFER,
 - Tristan BRENNER und
 - Thomas VON BALLMOOS
5. Wahl / Wiederwahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015
 - a) Ratifizierung der Kooptation des Mitglieds des Verwaltungsrates
 - Scott SULLIVAN
 - b) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - Martin JUFER und
 - Tristan BRENNER
 - c) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
 - Scott SULLIVAN
 - Billy NORRIS
6. Ernennung von PricewaterhouseCoopers S.C. mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015
7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, eine ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 17. April 2014 - an GAM Star (Lux), c/o GAM Fund Management Limited, Registration Administration, George's Court, 54-62 Townsend Street, Dublin 2, Irland per Brief oder Fax (Faxnummer +353 (0) 1 611 8000) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014049011/755/43.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 28. März 2014

Aus dem Protokoll und den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Structured Invest S.A. (die „Gesellschaft“) vom 28. März 2014 geht folgendes hervor:

- Die Versammlung beschließt, Deloitte Audit S.à r.l., Handelsregisternummer B 67.895, mit Sitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 zu bestellen.

- Die Versammlung stellt fest, dass die Ernennung der Herren Laurent Dupeyron und Lionel Bignone zu Verwaltungsratsmitgliedern in der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 2. Januar 2014 nach der nunmehr vorliegenden Genehmigung durch die CSSF wirksam ist.

- Die Versammlung beschließt, dass die Verwaltungsräte wiederbestellt werden. Die neue Amtszeit der Verwaltungsräte dauert bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr 2019 beschließt und am dritten Freitag des Monats März im Jahr 2020 stattfinden wird.

Gezeichnet: Mayers, Kräwer, Längsfeld.

Für gleichlautenden Auszug, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. März 2014.

Structured Invest S.A.

Référence de publication: 2014046050/22.

(140052802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Alternative I S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.907.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extract of the minutes of the extraordinary
general meeting of shareholders held on 11 March 2014*

On 11 March 2014, the extraordinary general meeting of shareholders of the company resolved:

- to approve the audited accounts of the company for the financial period as from 1 January 2013 until 23 December 2013;

- to approve the report of the general partner and of the auditor of the company on the audited accounts for the financial period as from 1 January 2013 until 23 December 2013;

- to approve the liquidation accounts of the company covering the liquidation period as from 23 December 2013 until 6 February 2014;

- to approve the report of the liquidator;

- to approve the report of the auditor of the company on the liquidation accounts;

- to close the liquidation of the company;

- that all the books and corporate documents of the company will be deposited and kept for a period of at least five years at 20, rue de la Poste. L-2346 Luxembourg;

- that the sums and assets due to the creditors and shareholders of the company which could not be returned to said creditors and shareholders shall be deposited at the "Caisse de Consignation" in Luxembourg.

Traduction en français:

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 11 mars 2014*

Le 11 mars 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société a décidé:

- d'approuver les comptes révisés de la société pour l'exercice du 1^{er} janvier 2013 au 23 décembre 2013;
- d'approuver le rapport de l'associé commandité et du réviseur d'entreprise agréé de la société sur les comptes révisés de la société pour l'exercice du 1^{er} janvier 2013 au 23 décembre 2013;
- d'approuver les comptes de liquidation de la société couvrant la période de liquidation du 23 décembre au 6 février 2014;
- d'approuver le rapport du liquidateur;
- d'approuver le rapport du réviseur d'entreprise agréé de la société sur les comptes de liquidation;
- de clôturer la liquidation de la société;
- que les livres et documents sociaux de la société seront déposés pendant une durée d'au moins cinq ans au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- que les sommes et avoirs restant dus aux créanciers et aux actionnaires de la société et qui n'ont pas pu leur être restitués seront déposés auprès de la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr. Christophe Reech
Proxyholder / Mandataire

Référence de publication: 2014046895/44.

(140053915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

Die jährliche Generalversammlung vom 11. Februar 2014 hat folgende Beschlüsse genommen:

I. Herrn Dominic GAILLARD

Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich

Herrn Philippe HOSS

2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

Herrn Bernhard SCHNEIDER

2-4, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

als Verwaltungsratsmitglieder wieder zu ernennen und dies bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. August 2014 entscheiden wird;

II. Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

als Wirtschaftsprüfer wieder zu ernennen und dies bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das Geschäftsjahr endend zum 31. August 2014 entscheiden wird.

Pour VONTOBEL FUND

Société d'investissement à capital variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014024325/23.

(140029142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Wellington Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.861.

*Extrait des résolutions prises par le conseil
d'administration de la Société en date du 11 février 2014*

En date du 11 février 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Christina GROVE de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet au 11 mars 2014;
- de coopter Monsieur Michael John MCKENNA, né le 8 janvier 1974 à Welwyn Garden City, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: Wellington Management, 80, Victoria Street, SW1E 5JL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 11 mars 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Wellington Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014048285/21.

(140054435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Trustconsult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.995.

**Trustconsult Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Georges & Associés S.à r.l.).**

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.572.

—
PROJET COMMUN DE FUSION

ENTRE:

(1) Trustconsult Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.995 (la «Société Absorbante»); et

(2) Trustconsult Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de 500.000,- EUR, dont le siège social est sis 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572 (la «Société Absorbée»).

La Société Absorbante et la Société Absorbée, étant définies ci-après ensemble comme les «Sociétés Fusionnantes» et chacune comme une «Société Fusionnante», ont adopté le projet commun de fusion comme suit:

ALORS QUE:

La Société Absorbante est une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant du 19 avril 2002 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.995. Ses statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juillet 2002, numéro 1033, page 49568, et ont été modifiés pour la dernière fois le 19 octobre 2012, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés en date du 5 février 2013 sous le numéro 278, page 13303.

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2005, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572. Ses statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 mai 2005, numéro 452, page 21674, et ont été modifiés pour la dernière fois le 21 février 2014 (modification non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations). Son capital social souscrit est de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, et a été entièrement libéré.

Les organes d'administration et de gestion des Sociétés Fusionnantes, respectivement le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée (ensemble, les «Conseils») proposent une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

La fusion proposée est soumise à la condition que les associés des Sociétés Fusionnantes approuvent le présent projet commun de fusion (le «Projet») lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés distincte conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La date effective de la fusion devra être la date à laquelle les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes auront approuvé le Projet ou tout autre jour décidé lors de ces assemblées (la «Date Effective»).

IL EST DECIDE comme suit:

1. Les Sociétés Fusionnantes envisagent de réaliser, aux alentours du mois de mai 2014 ou à toute date ultérieure, la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée en conformité avec les articles 261 à 276 de la Loi (la «Fusion»).

2. A la Date Effective, la Société Absorbée apportera tous ses actifs et dettes (apport d'universalité de patrimoine) à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion. Le montant correspondant à la valeur nominal du capital social de la

Société Absorbée, basé sur un état comptable établi à la date du 31 décembre 2013, sera d'un montant de 500.000,- EUR (cinq cent mille euros).

3. Un état comptable a été établi le 31 décembre 2013 pour les Sociétés Fusionnantes. Selon ces chiffres, le capital social de la Société Absorbante sera augmenté dans le cadre de la Fusion (l'«Augmentation de Capital») par un montant de 499.999,- EUR (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 530.999,- EUR (cinq cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) par l'émission de 16.129 (seize mille cent vingt-neuf) actions moyennant une prime d'émission globale de 1,- EUR (un euro) (la «Prime d'Emission»).

Dans le cadre de la Fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, les nouvelles actions devant être émises par la Société Absorbante au regard de l'Augmentation de Capital devront être souscrites par l'associé unique de la Société Absorbée.

4. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales émises seront annulées.

5. L'associé unique de la Société Absorbée recevra en échange de ses parts sociales un nombre d'actions dans la Société Absorbante égal au nombre de parts sociales qu'il détenait dans la Société Absorbée multiplié par le taux d'échange. Sur la base des chiffres disponibles actuellement, le taux d'échange sera de 1 (une) action de la Société Absorbante en échange de 0,806451612 part sociale de la Société Absorbée. Dans la mesure où le taux d'échange des parts sociales ne conduit pas à l'émission d'un nombre entier d'actions dans la Société Absorbante, l'associé unique apportera la valeur restante de ces parts sociales sous la forme de la Prime d'Emission, dans un compte de prime d'émission spécifique attaché aux nouvelles actions de la Société Absorbante émises en sa faveur.

Le taux d'échange ci-dessus pourra être ajusté par accord mutuel des Sociétés Fusionnantes avant ou à la date des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes qui vont approuver et ratifier le présent Projet afin de refléter tous les faits et événements qui seraient substantiels pour les besoins de la détermination de la valeur de l'actif net des actifs et dettes respectifs, un tel accord devant être établi par des lettres de représentation des Sociétés Fusionnantes datées antérieurement à la date desdites assemblées d'associés.

6. Le capital social actuel de la Société Absorbante est composé d'actions. Les nouvelles actions à être émises par la Société Absorbante à la Date Effective seront identiques dans tous leurs aspects aux actions existantes de la Société Absorbante.

Comme mentionné au point 3 ci-dessus, en conséquence de la Fusion, la Société Absorbante émettra 16.129 (seize mille cent vingt-neuf) nouvelles actions.

7. Les détenteurs de parts sociales de la Société Absorbée seront radiés du registre des associés de la Société Absorbée et enregistrés dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante pour le nombre d'actions qu'ils vont recevoir à la Date Effective.

8. Aucun avantage particulier ne sera accordé aux experts indépendants en charge d'établir les rapports de Fusion, aux membres des Conseils ou aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes.

9. Aucune prime spécifique / annuités / royalties n'ont été payés à l'expert indépendant / aux membres des Conseils des Sociétés Fusionnantes.

10. A partir de la Date Effective, tous les actifs et les dettes de la Société Absorbée seront considérés comme transférés à la Société Absorbante, tandis que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

11. Aux termes de l'article 263 de la Loi, la Fusion doit être approuvée par l'assemblée générale des associés de chaque Société Fusionnante.

12. La Fusion produira des effets et aura les effets prévus par l'article 274 de la Loi dès que les assemblées générales des associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée l'auront approuvée.

13. Les nouvelles actions participeront aux résultats de la Société Absorbante rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

14. La Société Absorbante remplira elle-même toutes les formalités, y compris les publications comme prescrites par la Loi, qui sont nécessaires ou utiles pour la prise d'effet de la Fusion et le transfert et la cession des actifs et des dettes par la Société Absorbée.

Dans la mesure où la Loi l'exige ou il est jugé nécessaire ou utile de le faire, des documents de transfert seront signés par les Sociétés Fusionnantes pour réaliser le transfert des actifs et des dettes apportés à la Société Absorbante et pour signer ces documents de transfert et cessions.

15. Sur la base des développements ci-dessus et du fait que les chiffres et les parités fournis dans le présent Projet sont évalués à la date d'aujourd'hui sur une base provisoire, les Conseils des Sociétés Fusionnantes pourront à tout moment avoir le droit de procéder à des ajustements, lorsque appropriés, se rapportant aux valeurs et aux postulats considérés dans le Projet et soumettre les chiffres révisés et les parités à l'accord de l'assemblée générale des associés des Sociétés Fusionnantes.

16. Les livres et documents de la Société Absorbée seront gardés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que le requièrent les lois du Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Trustconsult Luxembourg S.A. / Trustconsult Management (Luxembourg) S.à r.l.

Représentée par: Christian Buhlmann / Représentée par: Christian Buhlmann

Référence de publication: 2014046844/112.

(140053447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.498.179,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

ONT COMPARU:

- Ray France Investment S.A.S, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 898 124, détenant 4.655.397 parts sociales de la Société;

- Caisse de Dépôt et Placement du Québec, ayant son siège social au 65, rue Sainte-Anne, Québec, (Québec), Canada G1R 3X5 et son établissement principal au 1000, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal (Québec) Canada H2Z 2B3 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Québec sous le numéro 8812257473, détenant 1.343.602 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.805, détenant 2.599.356 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.555, détenant 1.106.306 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Investor III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.904, détenant 645.626 parts sociales de la Société;

- ML Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.567, détenant 1.380.527 parts sociales de la Société;

- ML Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.400, détenant 390.383 parts sociales de la Société; et

- CD&R Parallel Fund VII, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church St., George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, détenant 4.271 parts sociales de la Société;

ici représentées par Madame Sofia DA CHAO-CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont les associés (les «Associés») de Ray Investment S.à r.l., ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.766, constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2005, numéro 200, page 9583. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 octobre 2013, numéro 2660, page 127666.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de 3.627.289,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 12.125.468,- EUR à 8.498.179,- EUR par l'annulation de 3.627.289 parts sociales, ayant un valeur

nominale de 1,- EUR, représentant un montant total de 3.627.289,- EUR (le «Montant de l'Annulation») entre les Associés comme suite: 846.685 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Investor S.à r.l., 360.355 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Co-Investor S.à r.l., 210.299 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Investor III S.à r.l., 1.391 parts sociales actuellement détenues par CD&R Parallel Fund VII, L.P., 1.380.527 parts sociales actuellement détenues par ML Ray Investor S.à r.l., 390.383 parts sociales actuellement détenues par ML Ray Co-Investor S.à r.l. et 437.649 parts sociales actuellement détenues par Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Le Montant de l'Annulation sera remboursé aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales annulées de chaque Associé.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence, qui se lira désormais comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-dix-neuf euros (EUR 8.498.179,-), représenté par huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-dix-neuf (8.498.179) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.»

Troisième résolution

Les Associés décident de réduire les fonds distribuables de la Société d'un montant total de 351.411.198,- EUR (le «Montant Réduit»).

Les Associés décident que le Montant Réduit sera remboursé aux Associés comme suit:

- un montant de 82.026.661,- EUR sera remboursé à CDR Ray Investor S.à r.l.;
- un montant de 34.911.181,- EUR sera remboursé à CDR Ray Co-Investor S.à r.l.;
- un montant de 20.373.718,- EUR sera remboursé à CDR Ray Investor III S.à r.l.;
- un montant de 134.778,- EUR sera remboursé à CD&R Parallel Fund VII, L.P.;
- un montant de 133.745.211,- EUR sera remboursé à ML Ray Investor S.à r.l.;
- un montant de 37.820.236,- EUR sera remboursé à ML Ray Co-Investor S.à r.l.; et
- un montant de 42.399.413,- EUR sera remboursé à Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Quatrième résolution

Les Associés décident de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 362.728,90 EUR afin de le porter de son montant actuel de 1.212.546,80 EUR à 849.817,90 EUR, pour que la réserve légale restante corresponde toujours à 10% du capital de la Société.

Le montant réduit de la réserve légale d'un montant de 362.728,90 EUR ne sera pas remboursé aux Associés, mais sera alloué avec effet immédiat à un compte de réserve de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés prennent acte des démissions de Messieurs Akshay SINGH et Angel MORALES de leur mandat de gérants de classe C à partir d'aujourd'hui et décident de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats à compter du jour des présentes résolutions; cette décharge devra être confirmée le jour de l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Frais et déclaration

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17482. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014028102/102.

(140033635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

St. Jude Medical International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.342.

In the year two thousand and thirteen (2013), on the twenty-seventh (27th) day of November, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of St. Jude Medical International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 181342 (the Company).

The Company was incorporated on 25 October 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette). The articles of association of the Company (the Articles) have been not amended since 25 October 2013.

THERE APPEARED:

SJM International, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 2214042 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Marie ARNAUD, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the six thousand (6,000) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, representing the entire share capital of the Company amounting to thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,425,619) in order to bring it from its current amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) up to a new amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred fifty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,455,619) through the creation and issuance of three hundred seventy-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-four (371,485,124) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, which subscription shall be entirely reserved to the Sole Shareholder and which shall be fully paid-up by the latter through the completion of a contribution of certain participations, income profit participating convertible preferred equity certificates and receivables held by SJM International, Inc. to the benefit of the Company, representing an aggregate contribution value of seven billion four hundred thirty million seven hundred two thousand four hundred seventy-eight United States Dollars (USD 7,430,702,478);

(2) Redemption of six thousand (6,000) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, and correlative decrease of the share capital of the Company by a total amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) in order to bring it from its current amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred fifty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,455,619) down to a new amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,425,619);

(3) Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes performed to the share capital of the Company contemplated under items (1) and (2) above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shares of the Company and to see to any formalities required, necessary or useful in connection therewith; and

(5) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,425,619) in order to bring it from its current amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) represented by six thousand (6,000) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, up to a new amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred fifty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,455,619), through the creation and issuance of three hundred seventy one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-four (371,485,124) new shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly subscribes for three hundred seventy one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-four (371,485,124) new shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each (together, the New Shares), representing an aggregate subscription price of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,425,619) which shall be allocated to the credit of the share capital account of the Company (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit).

The New Shares shall be fully paid up by the Sole Shareholder through the completion of a contribution in kind consisting of following assets (respectively the Contribution and the Contributed Assets):

(i) eighty million two hundred two thousand four hundred ninety-nine (80,202,499) shares, with a nominal value each of five United States Dollars (USD 5) of St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 143811 (SJM Lux Hold), representing the entire share capital of the latter (the SJM Lux Hold Shares);

(ii) eighty million two hundred two thousand four hundred ninety-nine (80,202,499) income profit participating convertible preferred equity certificates of SJM Lux Hold, with a nominal value of ninety-five United States Dollars (USD 95) each (the SJM Lux Hold IPPCPECs), the SJM Lux Hold Shares and the SJM Lux Hold IPPCPECs representing collectively an aggregate fair market value of six billion six hundred eighty-eight million three hundred thirty-two thousand four hundred forty-four United States Dollars (USD 6,688,332,444);

(iii) a receivable from St. Jude Medical Argentina, S.A., a company incorporated and existing under the laws of Argentina, having its registered office at Cerroto 836, Piso 8, Buenos Aires, C1010AAR, Argentina, and registered with the Inspección General de Justicia de la Ciudad de Buenos Aires under number 18.740 of Book 3 of Corporations, having a contribution value of eighteen million seven hundred thirty seven thousand nine hundred twelve United States Dollars (USD 18,737,912);

(iv) a note receivable from St. Jude Medical Colombia, Ltda., a company incorporated and existing under the laws of Colombia, having its registered office at Carrera 25A # 1-31 Piso 18, Medellín, Colombia, and registered with the Chamber of Commerce of Bogota under registration number 26366003 (SJM Colombia), having a contribution value of six million six hundred forty-one thousand five hundred sixty-two United States Dollars (USD 6,641,562);

(v) a note receivable from SJM Colombia, having a contribution value of one million three hundred seventy-three thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 1,373,550);

(vi) a note receivable from SJM Colombia, having a contribution value of one million seven hundred seventy-three thousand one hundred forty-six United States Dollars (USD 1,773,146);

(vii) a note receivable from SJM Colombia, having a contribution value of five hundred twenty-eight thousand eight hundred sixty-four United States Dollars (USD 528,864);

(viii) one hundred per cent. (100%) of the share capital in St. Jude Medical Export Ges. m.b.H., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Austria, having its corporate seat in Vienna, Austria and its registered address at Vienna Twin Tower/ Turm B/ 22. OG Wienerbergstraße 11, 1100 Vienna, Austria, and registered with the Companies Register under registration number 164342 f, which corresponds to a fully paid in share capital contribution of thirty-six thousand four hundred Euro (EUR 36,400) and an aggregate fair market value of eighty-three million four hundred four thousand United States Dollars (USD 83,404,000);

(ix) one hundred per cent. (100%) of the share capital in St. Jude Medical Medizintechnik Gesellschaft m.b.H., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Austria, having its corporate seat in Vienna, Austria and its registered address at Vienna Twin Tower/ Turm B/ 22. OG Wienerbergstraße 11, 1100 Vienna, Austria, and registered with the Companies Register under registration number 82451 b, which corresponds to a half paid in share

capital contribution of thirty-six thousand four hundred Euro (EUR 36,400), with an aggregate fair market value of fourteen million one hundred sixty-seven thousand United States Dollars (USD 14,167,000);

(x) two thousand four hundred ninety-nine (2,499) shares of St. Jude Medical Belgium NV, a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Jan Emiel Mommaertslaan 22, 1831 Diegem, Belgium, and registered with the Crossroads Bank of Enterprises of Brussels under registration number 0441.665.942, representing ninety-nine per cent (99%) of the outstanding shares of the latter, without reference as to nominal value, with a fair market value of fourteen million eight hundred and one thousand United States Dollars (USD 14,801,000);

(xi) one hundred per cent. (100%) of the share capital in St. Jude Medical Danmark A/S, a limited liability company duly formed and existing under the laws of Denmark, having its registered address at Produktionsvej 14, 2600 Glostrup, Denmark, and registered with the Commercial Register under registration number 17 55 85 01, which corresponds to the fully paid in capital in the amount of five hundred thousand Danish Krona (DKK 500,000), with an aggregate fair market value of fourteen million five hundred seventy-nine thousand United States Dollars (USD 14,579,000);

(xii) four hundred thousand (400,000) ordinary shares of St. Jude Medical France SAS, a corporation (société par actions simplifiée) duly incorporated and existing under the laws of France, having its registered address at 73-77, rue de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, France, and registered with the Registry of Commerce and Companies of Nanterre under registration number 398 043 356, representing one hundred per cent (100%) of the outstanding shares of the latter, with a total nominal value each of one Euro (EUR 1) and an aggregate fair market value of one hundred sixteen million two hundred twenty-nine thousand United States Dollars (USD 116,229,000);

(xiii) fifteen (15) shares of St. Jude Medical Finland OY, a limited liability company duly formed and existing under the laws of Finland, having its registered address at Vanha Nurmijärventie 62, 01670 Vantaa, Finland and registered with the National Board of Patents and Registration of Finland Trade Register under number 0974264-1, representing one hundred per cent (100%) of the outstanding shares of the latter, with a total nominal value each of five hundred thirty-three Euro and thirty-three cents (EUR 533.33), and an aggregate fair market value of eight million seven hundred seventy thousand United States Dollars (USD 8,770,000);

(xiv) two (2) shares of St. Jude Medical GmbH, a limited liability company duly formed and existing under the laws of Germany, having its registered address at Helfmann-Park 7, 65760 Eschborn, Germany and registered with the trade register at the local court of Frankfurt am Main under registration number HRB 55724, representing one hundred per cent (100%) of the outstanding shares of the latter, with a total nominal value of one hundred fifty thousand Deutsche Marks (DEM 150,000.00) and an aggregate fair market value of two hundred twenty-eight million nine hundred eighty-four thousand United States Dollars (USD 228,984,000);

(xv) one (1) business quota held in St. Jude Medical Kft, a limited liability company duly formed and existing under the laws of Hungary, having its registered address at Multi Pláza Irodaház Fehérvári út 89 95, Budapest 1119, Hungary, and registered with the Metropolitan Court of Budapest acting as Court Registration under registration number Cg. 01-09-715435, representing ninety-seven per cent. (97%) of the registered capital of the latter, with a total nominal value of two million nine hundred thousand Hungarian Florin (HUF 2,900,000) and an aggregate fair market value of one million five hundred sixty-four thousand United States Dollars (USD 1,564,000);

(xvi) five hundred twenty thousand (520,000) shares of St. Jude Medical Italia SpA, a corporation duly incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered address at Agrate Brianza (MB) Palazzo Andromeda 16/1, C/O Centro Direz. Colleoni, and registered with the Register of Companies of Monza and Brianza under registration number 11264670156, representing one hundred per cent (100%) of the outstanding shares of the latter, with a total nominal value each of one Euro (EUR 1) and an aggregate fair market value of sixty-five million two hundred eight thousand United States Dollars (USD 65,208,000);

(xvii) one hundred (100) shares of St. Jude Medical Baltic UAB, a limited liability company duly formed and existing under the laws of Lithuania, having its registered address at Akmenu g 4-4, LT-03106 Vilnius, Republic of Lithuania, and registered with the Commercial Registry under registration number 300121108, representing all of the outstanding shares of the latter, with a total nominal value each of one hundred Litas (Litas 100) and an aggregate fair market value of one million three hundred eighty-five thousand United States Dollars (USD 1,385,000);

(xviii) one hundred (100) shares of St. Jude Medical Norway AS, a limited liability company duly formed and existing under the laws of Norway, having its registered address at Gullhaugveien 7, 0484 Oslo, Norway, and registered with the Commercial Register under registration number 991 729 666, representing all of the outstanding shares of the latter, with a total nominal value each of one thousand Norwegian Krona (NOK 1,000) and an aggregate fair market value of six million five hundred twenty-nine thousand United States Dollars (USD 6,529,000);

(xix) one (1) participation (quota) in the share capital of St. Jude Medical (Portugal) - Distribuição de Produtos Médicos Lda., a limited liability company duly formed and existing under the laws of Portugal, having its registered address at Edifício Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto Mota Pinto, 17, 7th B, parish of Santa Isabel, municipality of 1250 133 Lisbon, Portugal, and registered with the Portuguese Registration Department under registration number 504 180 746, representing ninety-eight point sixty-seven per cent (98.67%) of the share capital of the latter, with a nominal value of seven thousand four hundred Euro and twenty-one cents (EUR 7,400.21) and an aggregate fair market value of three million five hundred forty-six thousand United States Dollars (USD 3,546,000);

(xx) two thousand seven hundred fifteen (2,715) shares of St. Jude Medical sp. z o. o., a limited liability company duly formed and existing under the laws of Poland, with address at Władysława Broniewskiego 3, 01-785 Warsaw, Poland, and registered with the National Court Register (Krajowy Rejestr S dowy) under registration number 0000020743, representing one hundred per cent (100%) of the outstanding shares of the latter, with a nominal value each of fifty Polish Zloty (PLN 50), a total nominal value of one hundred thirty-five thousand seven hundred fifty Polish Zloty (PLN 135,750) and a fair market value of seven million six hundred sixty-nine thousand United States Dollars (USD 7,669,000);

(xxi) nine thousand nine hundred ninety-eight (9,998) shares St. Jude Medical Espana SA, a corporation duly incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered address at Francisca Delgado 11, Sector Unico Arroyo de la Vega, Alcobendas, 28108 Madrid, Spain, and registered with the Registro Mercantil de Madrid under registration number M-17365 of Volume 872 and Page 205, representing ninety-nine point ninety-eight per cent. (99.98%) of the outstanding shares of the latter, with a total nominal value each of six Euro and two cents (EUR 6.02) and an aggregate fair market value of twenty-eight million one hundred and one thousand United States Dollars (USD 28,101,000);

(xxii) one thousand (1,000) shares of St. Jude Medical Sweden Aktiebolag, a limited by shares company duly formed and existing under the laws of Sweden, having its registered address at Box 7051, 164 07 Kista, Sweden, and registered with the Swedish Companies Registration Office under registration number 556492-2317, representing one hundred per cent. (100%) of the outstanding shares of the latter, with a total nominal value each of one hundred Swedish Krona (SEK 100) and an aggregate fair market value of nine million three hundred ninety-eight thousand United States Dollars (USD 9,398,000);

(xxiii) five hundred (500) fully paid-up, registered shares of St. Jude Medical (Schweiz) AG, a stock corporation (Aktiengesellschaft) duly incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Pfingstweidstrasse 60, 8005 Zurich, Switzerland, and registered with the Commercial Register of the Canton of Zurich under the company number CH-170.3.028.415-0, representing one per cent. (100%) of the outstanding shares of the latter, with a nominal value each of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000) and an aggregate fair market value of twenty-three million four hundred eighty-one thousand United States Dollars (USD 23,481,000); and

(xxiv) two (2) ordinary shares of St. Jude Medical U.K. Limited, a private limited company duly formed and existing under the laws of England and Wales, United Kingdom, having its registered address at Capulet House, Stratford Business & Technology Park, Banbury Road, Stratford Upon Avon CV37 7GX, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 02423907, representing one hundred per cent. (100%) of the share capital of the latter, with a nominal value each of one British Pound (GBP 1) and an aggregate fair market value of eighty-five million five hundred thousand United States Dollars (USD 85,500,000).

A portion of the Contribution, in an aggregate amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,425,619), shall be allocated to the share capital account of the Company (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) in order to fully pay-up the New Shares.

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Assets contributed by the Sole Shareholder to the Company are supported by a certificate of free transferability, contribution, allocation and valuation issued by the Sole Shareholder (the Certificate) to the Company, which confirms inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Assets amounts to seven billion four hundred thirty million seven hundred and two thousand four hundred seventy-eight United States Dollars (USD 7,430,702,478) and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Assets, with full title guarantee, may be freely transferred by the Sole Shareholder to the benefit of the Company, as such Certificate has been shown to the undersigned notary.

On the basis of the Certificate, the Company witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Shares, so that the same are therefore fully paid-up further to the completion of the Contribution.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues to itself three hundred seventy-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-four (371,485,124) ordinary shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, in its capacity as Sole Shareholder of the Company and sole subscriber for the New Shares.

All the New Shares of the Company have been fully paid up by the Sole Shareholder to the Company through the Contribution.

As the result of the above, the share capital of the Company shall amount to one billion eight hundred fifty-seven million four hundred fifty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,455,619) represented by three hundred seventy-one million four hundred ninety-one thousand one hundred twenty-four (371,491,124) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, all of which are entirely held by the Sole Shareholder.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves (i) to proceed with the redemption of six thousand (6,000) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, representing an aggregate redemption price of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000), and (ii) to subsequently reduce the share capital of the Company by a total amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) in

order to bring it from its current amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred fifty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,455,619) down to a new amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,425,619), represented and divided into three hundred seventy-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-four (371,485,124) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, and with such rights and obligations as set out in the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **6.1. Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,857,425,619), represented by three hundred seventy-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-four (371,485,124) shares having a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each (each a Share and together the Shares)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company to the Sole Shareholder, as outlined above, with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Luxembourg Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize (2013), le vingt-septième (27^{ème}) jour de novembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de St. Jude Medical International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 181342 (la Société).

La Société a été constituée le 25 octobre 2013 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis le 25 octobre 2013.

A COMPARU:

SJM International, Inc., une société constituée et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 2214042 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par Marie ARNAUD, juriste, ayant son domicile professionnel sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte afin d'être déposée avec ledit acte auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de noter que:

I. l'ensemble des six mille (6.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à trente mille Dollars Américains (USD 30.000) sont présentes ou dûment et valablement représentées, de telle sorte que l'Associé Unique peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. l'Associé Unique a été convoqué à l'effet de se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.425.619) à l'effet de le porter de son montant actuel de trente mille Dollars Américains (USD 30.000) à un nouveau montant d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent cinquante-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.455.619) au travers de la création et l'émission de trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-quatre (371.485.124) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, dont la souscription sera entièrement réservée à l'Associé Unique et qui seront intégralement libérées par ce dernier par le biais de la réalisation d'un apport de certaines participations, income profit participating convertible preferred equity certificates et créances détenus par SJM International, Inc. au profit de la Société, représentant une valeur totale d'apport de sept milliards quatre cent trente millions sept cent deux mille quatre cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 7.430.702.478);

(2) Rachat de six mille (6.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, et réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant total de trente mille Dollars Américains (USD 30.000) à l'effet de le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent cinquante-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.455.619) à un nouveau montant d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.425.619);

(3) Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société à l'effet de refléter les changements apportés au capital social de la Société envisagés aux points (1) et (2) ci-dessus;

(4) Modification du registre des parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy individuellement, avec tous pouvoirs de substitution, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises sur le registre des parts sociales de la Société ainsi qu'à toutes les formalités requises, nécessaires ou utiles en lien avec les présentes résolutions; et

(5) Divers.

III. l'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.425.619) à l'effet de le porter de son montant actuel de trente mille Dollars Américains (USD 30.000) représenté par six mille (6.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, à un nouveau montant d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent cinquante-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.455.619), au travers de la création et l'émission de trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-quatre (371.485.124) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes tel que mentionné ci-dessus, souscrit expressément à trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-quatre (371.485.124) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales), représentant un prix total de souscription d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.425.619) qui sera alloué au crédit du compte de capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit).

Les Nouvelles Parts Sociales seront intégralement libérées par l'Associé Unique au travers de la réalisation d'un apport en nature portant sur les actifs suivants (respectivement l'Apport et les Actifs Apportés):

(i) quatre-vingt millions deux cent deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (80.202.499) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune de St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 143811 (SJM LuxHold), représentant la totalité du capital social de cette dernière (les Parts Sociales de SJM Lux Hold);

(ii) quatre-vingt millions deux cent deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (80.202.499) income profit participating convertible preferred equity certificates de SJM LuxHold, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-quinze Dollars Américains (USD 95) chacun (les IPPCECs de SJM Lux Hold), les Parts Sociales de SJM Lux Hold et les IPPCECs de SJM Lux Hold ayant collectivement une valeur totale de marché de six milliards six cent quatre-vingt-huit millions trois cent trente-deux mille quatre cent quarante-quatre Dollars Américains (USD 6.688.332.444);

(iii) une créance de St. Jude Medical Argentina S.A., une société constituée et existant conformément aux lois d'Argentine, ayant son siège social sis Cerroto 836, Piso 8, Buenos Aires, C1010AAR, Argentine, et immatriculée auprès de l'Inspección General de Justicia de la Ciudad de Buenos Aires sous le numéro 18.740 du Livre 3 des Sociétés, ayant une valeur d'apport de dix-huit millions sept cent trente-sept mille neuf cent douze Dollars Américains (USD 18.737.912);

(iv) une créance de St. Jude Medical Colombia, Ltda., une société constituée et existant conformément aux lois de Colombie, ayant son siège social sis Carrera 25A # 1-31 Piso 18, Medellin, Colombie, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Bogota sous le numéro d'immatriculation 26366003 (SJM Colombie), ayant une valeur d'apport de six millions six cent quarante-et-un mille cinq cent soixante-deux Dollars Américains (USD 6.641.562);

(v) une créance de SJM Colombie, ayant une valeur d'apport d'un million trois cent soixante-treize mille cinq cent cinquante Dollars Américains (USD 1.373.550);

(vi) une créance de SJM Colombie, ayant une valeur d'apport d'un million sept cent soixante-treize mille cent quarante-six Dollars Américains (USD 1.773.146);

(vii) une créance de SJM Colombie, ayant une valeur d'apport de cinq cent vingt-huit mille huit cent soixante-quatre Dollars Américains (USD 528.864);

(viii) cent pour cent (100%) du capital social de St. Jude Medical Export Ges. M.b.H., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois d'Autriche, ayant son siège social sis Vienna Twin Tower/ Turm B/22. OG Wienerbergstrasse 11, 1100 Vienne, Autriche, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro d'immatriculation 164342 f, correspondant à un apport en capital social intégralement libéré de trente-six mille quatre cent Euro (EUR 36.400) et à une valeur totale de marché de quatre-vingt-trois millions quatre cent quatre mille Dollars Américains (USD 83.404.000);

(ix) cent pour cent (100%) du capital social de St. Jude Medical Medizintechnik Gesellschaft m.b.H., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois d'Autriche, ayant son siège social sis Vienna Twin Tower/ Turm B/22. OG Wienerbergstrasse 11, 1100 Vienne, Autriche, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro d'immatriculation 82451 b, correspondant à un apport en capital social de trente-six mille quatre cent Euro (EUR 36.400) libéré pour moitié et à une valeur totale de marché de quatorze millions cent soixante-sept mille Dollars Américains (USD 14.167.000);

(x) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499) parts sociales de St. Jude Medical Belgium NV, une société dûment constituée et existant conformément aux lois de Belgique, ayant son siège social sis Jan Emiel Mommaertslaan 22, 1831 Machelen (Brab.), Belgique, et immatriculée auprès du Banque-Carrefour des entreprises de Bruxelles sous le numéro d'immatriculation 0441.665.942, représentant quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) des parts sociales en circulation de cette dernière, sans référence à une valeur nominale, ayant une valeur de marché de quatorze millions huit cent un mille Dollars Américains (USD 14.801.000);

(xi) cent pour cent (100%) du capital social de St. Jude Medical Danmark A/S, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois du Danemark, ayant son siège social sis Produktionsvej 14, 2600 Glostrup, Danemark, et immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro d'immatriculation 17 55 85 01, correspondant à un apport intégralement libéré en capital d'un montant de cinq cent mille couronnes danoises (DKK 500.000), ayant une valeur totale de marché de quatorze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille Dollars Américains (USD 14.579.000);

(xii) quatre cent mille (400.000) actions ordinaires de St. Jude Medical France SAS, une société par actions simplifiée dûment constituée et existant conformément aux lois de France, ayant son siège social sis 73-77, rue de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'immatriculation 398 043 356, représentant cent pour cent (100%) des actions en circulation de St. Jude France, ayant chacune une valeur nominale totale d'un Euro (EUR 1) et une valeur totale de marché de cent seize millions deux cent vingt-neuf mille Dollars Américains (USD 116.229.000);

(xiii) quinze (15) parts sociales de St. Jude Medical Finland OY, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois de Finlande, ayant son siège social sis Vanha Nurmijärventie 62, 01670 Vantaa, Finlande, et immatriculée auprès du National Board of Patents and Registration of Finland Trade Register sous le numéro 0974264-1, représentant cent pour cent (100%) des parts sociales en circulation de cette dernière, ayant chacune une valeur nominale totale de cinq cent trente-trois Euro et trente-trois centimes (EUR 533,33) chacune, et une valeur totale de marché de huit millions sept cent soixante-dix mille Dollars Américains (USD 8.770.000);

(xiv) deux (2) parts sociales de St. Jude Medical GmbH, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois d'Allemagne, ayant son siège social sis Helfmann Park 7, 65760 Eschborn, Allemagne, et immatriculée auprès du registre du commerce du tribunal de Francfort-sur-le-Main sous le numéro d'immatriculation

HRB 55724, représentant cent pour cent (100%) des parts sociales en circulation de cette dernière, ayant chacune une valeur nominale totale de cent cinquante mille Deutsche Marks (DEM 150.000) et une valeur totale de marché de deux cent vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille Dollars Américains (USD 228.984.000);

(xv) une (1) participation commerciale dans St. Jude Medical Kft, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois de Hongrie, ayant son siège social sis Multi Pláza Irodaház Fehérvári út 89 95, Budapest 1119, Hungary, et immatriculée auprès de la Cour métropolitaine de Budapest agissant en qualité de Cour d'Enregistrement sous le numéro d'immatriculation Cg. 01-09-715435, représentant quatre-vingt-dix-sept pour cent (97%) du capital enregistré de cette dernière, ayant une valeur nominale totale de deux millions neuf cent mille florins hongrois (HUF 2.900.000) et une valeur totale de marché d'un million cinq cent soixante-quatre mille Dollars Américains (USD 1.564.000);

(xvi) cinq cent vingt mille (520.000) actions de St. Jude Medical Italia SpA, une société dûment constituée et existant conformément aux lois d'Italie, ayant son siège social sis Agrate Brianza (MB) Palazzo Andromeda 16/1, C/O Centro Direz. Colleoni, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Monza et Brianza sous le numéro d'immatriculation 11264670156, représentant cent pour cent (100%) des actions en circulation de cette dernière, ayant chacune une valeur nominale totale d'un Euro (EUR 1) et une valeur totale de marché de soixante-cinq millions deux cent huit mille Dollars Américains (USD 65.208.000);

(xvii) cent (100) parts sociales de St. Jude Medical Baltic UAB, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois de Lituanie, ayant son siège social sis Akmenu g 4-4, LT-03106 Vilnius, République de Lituanie, et immatriculée auprès du Registre Commercial sous le numéro d'immatriculation 300121108, représentant l'intégralité des parts sociales en circulation de cette dernière, ayant chacune une valeur nominale totale de cent Litass (Litas 100) et une valeur totale de marché d'un million trois cent quatre-vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 1.385.000);

(xviii) cent (100) parts sociales de St. Jude Medical Norway AS, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois de Norvège, ayant son siège social sis Gullhaugveien 7, 0484 Oslo, Norvège, et immatriculée auprès du Registre Commercial sous le numéro d'immatriculation 991 729 666, représentant l'intégralité des parts sociales en circulation de cette dernière, ayant chacune une valeur nominale totale de mille couronnes norvégiennes (NOK 1.000) et une valeur totale de marché de six millions cinq cent vingt-neuf mille Dollars Américains (USD 6.529.000);

(xix) une (1) participation commerciale (quota) dans le capital social de St. Jude Medical (Portugal) - Distribuicao de Produtos Médicos Lda., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois du Portugal, ayant son siège social sis Edificio Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto Mota Pinto, 17, 7th B, paroisse de Sainte Isabelle, municipalité de 1250133 Lisbonne, Portugal, et immatriculée auprès du département de l'immatriculation du Portugal sous le numéro d'immatriculation 504 180 746, représentant quatre-vingt-dix-huit virgule soixante-sept pour cent (98,67%) du capital social de cette dernière, avec une valeur nominale de sept mille quatre cent Euro et vingt-et-un centimes (EUR 7.400,21) et une valeur totale de marché de trois millions cinq cent quarante-six mille Dollars Américains (USD 3.546.000);

(xx) deux mille sept cent quinze (2.715) parts sociales de St. Jude Medical sp. z.o.o., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois de Pologne, ayant son siège social sis Wladyslawa Broniewskiego 3, 01-785 Varsovie, Pologne, et immatriculée auprès du Registre de la Cour Nationale (Krajowy Rejestr Sadowy) sous le numéro d'immatriculation 0000020743, représentant cent pour cent (100%) des parts sociales en circulation de cette dernière, ayant chacune une valeur nominale de cinquante zloty polonais (PLN 50) chacune, une valeur nominale totale de cent trente-cinq mille sept cent cinquante zloty polonais (PLN 135.750) et une valeur de marché de sept millions six cent soixante-neuf mille Dollars Américains (USD 7.669.000);

(xxi) neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (9.998) actions de St. Jude Medical Espana SA, une société dûment constituée et existant conformément aux lois d'Espagne, ayant son siège social sis Francisca Delgado 11, Sector Unico Arroyo de la Vega, Alcobendas, 28108 Madrid, Espagne, et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid (Registro Mercantil de Madrid) sous le numéro d'immatriculation M-17365 du Volume 872 et Page 205, représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-huit pour cent (99,98%) des actions en circulation de cette dernière, ayant chacune une valeur nominale totale de six Euro et deux centimes (EUR 6,02) et une valeur totale de marché de vingt-huit millions cent un mille Dollars Américains (USD 28.101.000);

(xxii) mille (1.000) actions de St. Jude Medical Sweden Aktiebolag, une société par actions dûment constituée et existant conformément aux lois de Suède, ayant son siège social sis Box 7051, 164 07 Kista, Suède, et immatriculée auprès du Bureau d'Immatriculation des Sociétés Suédoises sous le numéro d'immatriculation 556492-2317, représentant cent pour cent (100%) des actions en circulation de cette dernière, ayant chacune une valeur nominale totale de cent couronnes suédoises (SEK 100) et une valeur totale de marché de neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille Dollars Américains (USD 9.398.000);

(xxiii) cinq cent (500) actions nominatives intégralement libérées de St. Jude Medical (Schweiz) AG, une société par actions (Aktiengesellschaft) dûment constituée et existant conformément aux lois de Suisse, ayant son siège social sis Pfingstweidstrasse 60, 8005 Zurich, Suisse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zurich sous le numéro sociétaire CH-170.3.028.415-0, représentant cent pour cent (100%) des actions en circulation de cette der-

nière, ayant chacune une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000), et une valeur totale de marché de vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille Dollars Américains (USD 23.481.000); et

(xxiv) deux (2) parts sociales ordinaires de St. Jude Medical U.K., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant conformément aux lois d'[Angleterre], Royaume Uni, ayant son siège social sis Capulet House, Stratford Business & Technology Park, Banbury Road, Stratford Upon Avon CV37 7GX, Royaume Uni, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro 02423907, représentant cent pour cent (100%) des parts sociales en circulation de cette dernière, ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et une valeur totale de marché de quatre-vingt-cinq millions cinq cent mille Dollars Américains (USD 85.500.000).

Une partie de l'Apport, pour un montant total d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.425.619), sera allouée au compte de capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) afin de libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales.

La valeur totale d'apport et la libre cessibilité des Actifs Apportés apportés par l'Associé Unique à la Société sont attestées par un certificat de libre cessibilité, apport, allocation et évaluation émis par l'Associé Unique (le Certificat) à la Société, qui confirme inter alia que la valeur totale d'apport des Actifs Apportés s'élève à sept milliards quatre cent trente millions sept cent deux mille quatre cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 7.432.702.478)) et que la pleine propriété des Actifs Apportés, avec garantie de pleine propriété, peut être librement transférée par l'Associé Unique au bénéfice de la Société, un tel Certificat ayant été présenté au notaire instrumentaire.

Sur la base du Certificat, la Société atteste du paiement intégral du montant de la souscription dans le cadre de l'émission des Parts Sociales, de sorte que celles-ci sont intégralement libérées suite à la réalisation de l'Apport.

Par conséquent, l'Associé Unique décide expressément d'émettre et émet à lui-même trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-quatre (371.485.124) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, en sa qualité d'Associé Unique de la Société et d'unique souscripteur des Parts Sociales.

L'ensemble des Parts Sociales de la Société ont été intégralement libérées par l'Associé Unique à la Société au travers de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la société s'élèvera à un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent cinquante-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.455.619) représenté par trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-quatre (371.491.124) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, étant toutes détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide (i) de procéder au rachat de six mille (6.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, représentant un prix total de rachat de trente mille Dollars Américains (USD 30.000), et (ii) en conséquence, de réduire le capital social de la Société d'un montant total de trente mille Dollars Américains (USD 30.000) à l'effet de le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent cinquante-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.455.619) à un montant d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.425.619), représenté par et divisé en trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-quatre (371.485.124) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, et comportant les droits et obligations énoncés dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital social émis.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre-cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 1.857.425.619), représenté par trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-quatre (371.485.124) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune (chacune une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales)».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et par conséquent donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, chacun d'eux agissant individuellement, avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement dans le registre des parts sociales de la Société, y compris, pour exclure tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre de donner pouvoir et autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy à l'effet de réaliser toutes formalités en lien avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société au bénéfice de l'Associé Unique, telle que décrite ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel, et plus généralement, d'accomplir toute formalité qui pourrait être requise, nécessaire ou simplement utile en lien avec et pour l'exécution des présentes résolutions.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021765/539.

(140025470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

L Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.111.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giacomo PESSANO, employé privé, résident professionnellement au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme dénommée «L Capital Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 169.111,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 22 mai 2012 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1646 du 29 juin 2012, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 26 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2165 du 31 août 2012,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration tenu le 27 septembre 2013,

copie de ce procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Que la Société a un capital émis de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro).

2. Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la Société a un capital autorisé de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), représenté par 2.000.000 (deux millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

3. Que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

«Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 mai 2017, à augmenter autant qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre, à l'intérieur des limites du capital autorisé, des obligations convertibles ou tous autres titres convertibles en actions de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

4. Que par décision du 27 septembre 2013 le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, d'un montant de EUR 676.000,- (six cent soixante-seize mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) au montant de EUR 1.176.000,- (un million cent soixante-seize mille Euros) par la création et l'émission de 676.000 (six cent soixante-seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement émises.

5. Que par décision du 27 septembre 2013 le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvellement émises par l'actionnaire majoritaire la société L Capital 3 F.C.P.R., ayant son siège social au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

6. Que l'augmentation de capital a été libérée intégralement par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 676.000,- (six cent soixante-seize mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié à la notaire soussignée au moyen d'un certificat bancaire.

7. Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital souscrit total se trouve porté à EUR 1.176.000,- (un million cent soixante-seize mille Euros) divisé en 1.176.000 (un million cent soixante-seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.176.000,- (un million cent soixante-seize mille Euros) représenté par 1.176.000 (un million cent soixante-seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la société ou mis à charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. PESSANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2013. Relation: RED/2013/1587. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014047976/75.

(140054285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

**ZBI Opportunity Real Estate GP S.A., Société Anonyme,
(anc. ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.855.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of January,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of the shareholders of

„ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A.“, a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office in 3, Rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127855 (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 14 May 2007 published in the Mémorial C number 1166 on 15 June 2007. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 20 April 2009, published in the Mémorial C, number 1003 of May 14, 2009.

The meeting was presided by Marcus PETER, lawyer, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Fabien CATHAGNE, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Claudia PFISTER, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed ahead of the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the name of the Company from “ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A.” to “ZBI Opportunity Real Estate GP S.A.” and full restatement of the articles of association of the Company, all with effect starting on 1 January 2014.

IV. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The meeting resolves to amend the name of the Company from “ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A.” to “ZBI Opportunity Real Estate GP S.A.” and to fully restate the articles of association of the Company which shall be read henceforth as follows, all with effect starting on 1 January 2014:

“ **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a public limited company («Aktiengesellschaft») under the name of “ZBI Opportunity Real Estate GP S.A.” (the «Company»).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 3. The Company shall serve as the unlimited shareholder (Komplementär, associé gerant commandite) to ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE S.C.A., in connection with the management of its assets and its promotion.

It shall hold participations in any form whatsoever in ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE S.C.A. and in any other corporation as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public. It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 6. The shares shall be issued in bearer form or in registered form.

Registered shares shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by such shareholder, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of registered shares shall be performed by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor

and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on second Thursday of April of each year at 10 a.m (Luxembourg time). If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the following Business Day.

In these Articles the term "Business Day" shall mean any day, which is not a Saturday, a Sunday or a public holiday in Luxembourg or in Germany.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders are validly adopted when taken with a seventy five percent (75%) majority by shareholders representing one hundred percent (100%) of the capital. If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at a seventy five percent (75%) majority of voting shareholders whatever majority of capital be present or represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a seventy five percent (75%) majority vote of shareholders representing 100 % of the capital.

The fact that a shareholder is involved in an issue - as a shareholder, a manager or a director of the Company or of another party or in any other way - on which the shareholders will make a decision, does not bar this shareholder from voting regarding this issue.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. However, where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has only one single shareholder, the Board of Directors may consist of only one member until the ordinary general meeting taking place following a new second shareholder joined the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if all of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a seventy-five percent (75%) majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such directors or officers interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the Board of Directors.

Art. 17. The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office term and fees.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same article.

Within the limits provided by law the balance shall at all times be fully paid out to the shareholders. However, the shareholders may decide that the balance be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve, subject to the quorum and voting requirements provided herein.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided herein.

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 1,800.-.

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the german translation

Im Jahr zweitausendundvierzehn, am dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, wurde eine außerordentliche Generalversammlung abgehalten der Aktionäre der

„ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A.“, einer luxemburgischen Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet, im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg), eingetragen unter Nummer B 127855 (die "Gesellschaft"), gegründet durch Urkunde von Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 14. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1166, am 15. Juni 2007. Die Satzung wurde mehrfach geändert, zuletzt durch notarielle Urkunde von Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Sitz in Luxemburg, am 20. April 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1003 vom 14. Mai 2009.

Den Vorsitz der Versammlung übt Marcus PETER, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, aus. Er ernennt als Schriftführer Fabien CATHAGNE, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt Claudia PFISTER, Juristin, mit Wohnsitz in Luxembourg als Stimmzählerin.

Nachdem der Vorstand der Versammlung begründet wurde, bittet der Vorsitzende den anwesenden Notar folgende Punkte festzustellen:

I. Die Aktionäre der Gesellschaft und die Anzahl der von Ihnen gehaltenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen, welche vom Vorsitzenden, dem Protokollführer und dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben ist. Diese Liste und die Vollmachten werden dieser Urkunde beigefügt, um zusammen mit ihr bei den Behörden registriert zu werden.

II. Die Anwesenheitsliste zeigt, dass alle Aktien auf der Versammlung anwesend oder vertreten sind und die Versammlung somit wirksam über alle Punkte der Agenda entscheiden kann, über welche alle Aktionäre zureichend vor der Versammlung informiert wurden.

III. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von "ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A." zu "ZBI Opportunity Real Estate GP S.A." sowie Abänderung und vollumfängliche Neufassung der Satzung der Gesellschaft, jeweils mit Wirkung zum 1. Januar 2014.

IV. Nachdem der Vorsitzende diese Punkte erläutert hat und der Vorstand der Versammlung diese zur Kenntnis genommen hat, wird die Versammlung wie folgt über die Punkte der Tagesordnung beschließen.

Nach Berücksichtigung der Tagesordnung durch die Versammlung, schlägt der Vorsitzende der Versammlung folgende Beschlüsse vor, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft von "ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A." zu "ZBI Opportunity Real Estate GP S.A." zu ändern und sie beschließt, die Satzung der Gesellschaft abzuändern und wie folgt komplett neu zu fassen, jeweils mit Wirkung zum 1. Januar 2014:

“ **Art. 1.** Es besteht unter den Unterzeichneten und allen diejenigen, die Eigentümer der nachher ausgegeben Anteile werden können, eine Vereinigung in der Form einer société anonyme unter dem Namen "ZBI Opportunity Real Estate GP S.A." (die «Gesellschaft»).

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch eine Entschließung der Aktionäre aufgelöst werden, welche getroffen wird auf eine Weise, die erforderlich für die Änderung dieser Satzung ist.

Art. 3. Die Gesellschaft soll als der unbeschränkt haftende Gesellschafter (Komplementär; associé gérant commandité) der ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE S.C.A. dienen im Zusammenhang mit dem Management deren Vermögens und ihrer Förderung. Sie soll Anteile in jeglicher Form an der ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE S.C.A. halten sowie an jeder anderen Vereinigung und soll solche Anteile und Investitionen in jeder Form von Wertpapieren, Obligationen, Schuldverschreibungen, Noten oder Instrumenten einer ähnlichen Natur managen und entwickeln.

Die Gesellschaft soll keine Industrietätigkeit haben und soll keine kommerzielle für das Publikum offene Einrichtung aufrechterhalten. Sie kann jegliche Tätigkeiten ausführen die sie für nützlich für die Erreichung ihres Gegenstands hält.

Art. 4. Der eingetragene Sitz Gesellschaft wird in Luxemburg Stadt im Großherzogtum Luxemburg begründet.

Zweigstellen oder andere Büros können entweder in Luxemburg oder im Ausland durch die Entschluss des Ausschusses der Direktoren gegründet werden.

Falls der Ausschuss der Direktoren bestimmt, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen vorgekommen sind oder nahe bevorstehend sind, die die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz, oder die Stabilität der Kommunikation zwischen solchem Sitz und Personen auswärts stören würden, kann der eingetragene Sitz ins Ausland bis zur vollen Beendigung dieser anomalen Verhältnisse provisorisch verlegt werden; solche vorläufigen Maßnahmen sollen keine Wirkung auf die Nationalität der Gesellschaft haben, die, trotz der vorläufigen Verlegung ihres eingetragenen Sitzes, eine Luxemburger Gesellschaft bleibt. Eine solche Erklärung der Verlegung des eingetragenen Sitzes soll durch eines der Exekutivorgane der Gesellschaft, welches die Macht hat, die Gesellschaft für Handlungen des täglichen und gewöhnlichen Managements zu verpflichten, gemacht und zur Kenntnis von Dritten gebracht werden.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) festgesetzt, dargestellt durch dreihundertzehn (310) Anteile mit einem nominellen Wert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden durch eine Entschließung der Aktionäre, welche angenommen wird auf eine Art, welche erforderlich ist für die Änderung dieser Satzung.

Art. 6. Die Anteile sollen als Inhaberaktien oder Namensaktien ausgegeben werden.

Inhaberaktien sollen im Register der Aktionäre eingetragen werden, das am eingetragenen Sitz der Gesellschaft geführt werden soll. Dieses Register soll darlegen den Namen jedes Aktionärs, seinen Wohnsitzes oder gewählten Aufenthaltsort, die Zahl der Anteile, die von solchem Aktionär gehalten werden, die Beträge, die auf jedem solchen Anteil eingezahlt sind und die Übertragung von Anteilen und das Datum solcher Übertragungen.

Bedingt durch die Billigung des Ausschusses der Direktoren muss eine Übertragung von eingetragenen Anteilen durch eine schriftliche Eintragung der Übertragung im Register der Aktionäre geschehen; diese Eintragung ist zu datieren und vom Abtretenden und dem Übernehmer oder von Personen zu unterzeichnen, die ordentliche Vollmachten halten, so zu handeln. Die Gesellschaft kann auch als Beweise der Übertragung andere Instrumente der Übertragung akzeptieren, die die Gesellschaft befriedigenden.

Art. 7. Jede regelmäßig begründete Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft soll sämtliche Aktionäre der Gesellschaft vertreten. Sie soll die weiteste Befugnis haben, Handlungen und Erklärungen in Zusammenhang mit dem Betrieb der Gesellschaft anzuordnen, auszuführen oder zu bestätigen.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung von Aktionären soll, in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz, am zweiten Donnerstag des Aprils eines jeden Jahres um 10 Uhr vormittags (luxemburger Zeit) am eingetragenen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg abgehalten werden oder an einem solchem anderem Ort in Luxemburg, wie in der Benachrichtigung der Sitzung angegeben ist. Wenn ein solcher Tag kein Werktag ist, wird die Sitzung am folgenden Werktag abgehalten.

In dieser Satzung bedeutet der Begriff „Geschäftstag“ jeden Tag, der nicht ein Samstag, Sonntag oder ein gesetzlicher Feiertag in Luxemburg oder in Deutschland ist.

Die jährliche Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, falls, im absoluten und endgültigen Urteil des Ausschusses der Direktoren, außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Andere Versammlungen der Aktionäre können an einem solchem Ort und zu einer solchen Zeit abgehalten werden, wie in der jeweiligen Ladung zu einer solchen Versammlung bestimmt ist.

Art. 9. Das Quorum und die nach dem Gesetz verlangten Fristen sollen die Benachrichtigung und das Verhalten der Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft regeln, es sei denn, dass hierin etwas anderes bestimmt ist. Jeder Anteil ist zu einer Stimme berechtigt. Ein Aktionär kann auf jeder Sitzung von Aktionären handeln, indem er eine andere Person als seinen Vertreter schriftlich oder per Telegramm oder Telex oder Telefax ernennt.

Außer falls anderweitig nach dem Gesetz erforderlich, werden Entschließungen auf einer Versammlung der Aktionäre mit einer Fünfundsiebzig-Prozent-Mehrheit (75%) der Stimmen der Aktionäre gültig angenommen, die einhundert Prozent (100%) des Kapitals vertreten. Wenn dieses Quorum auf einer ersten Sitzung nicht erreicht wird, werden die Aktionäre durch eingeschriebenen Brief zu einer zweiten Versammlung sofort einberufen.

Auf dieser zweiten Versammlung werden Entscheidungen mit einer Fünfundsiebzig-Prozent-Mehrheit (75%) der stimmenden Aktionäre getroffen, gleichgültig, welche Mehrheit des Kapitals anwesend oder vertreten ist.

Jedoch müssen Entscheidungen bezüglich einer Änderung der Satzung durch eine Fünfundsiebzig-Prozent-Mehrheit (75%) der Aktionäre getroffen werden, die 100 % des Kapitals vertreten.

Die Tatsache, dass ein Aktionär bzgl. einer Angelegenheit - als ein Aktionär, ein Betriebsleiter oder ein Direktor der Gesellschaft oder einer anderen Partei oder auf jede andere Weise - über die die Aktionäre eine Entscheidung treffen werden, involviert ist, verwehrt diesem Aktionär nicht, bezüglich dieser Angelegenheit zu stimmen.

Art. 10. Aktionäre werden sich auf die Einladung durch den Ausschuss der Direktoren entsprechend der Benachrichtigung treffen, entsprechend der Tagesordnung, die hervor per Einschreiben mindestens acht Tage vor der Sitzung jedem Aktionär an die im Register der Aktionäre eingetragene Adresse des Aktionärs gesandt und in Übereinstimmung mit den Voraussetzungen des Gesetzes veröffentlicht wurde.

Wenn jedoch alle Aktionäre anwesend oder bei einer Versammlung der Aktionäre vertreten sind und wenn sie feststellen, dass sie über die Tagesordnung der Sitzung informiert worden sind, kann die Sitzung ohne vorherige Benachrichtigung oder Veröffentlichung gehalten werden.

Art. 11. Die Gesellschaft soll von einem Ausschuss der Direktoren (der «Ausschuss der Direktoren»), zusammengesetzt aus mindestens drei Mitgliedern, geführt werden, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Wenn die Hauptversammlung der Aktionäre festgeteilt hat, dass es nur einen einzigen Aktionär gibt, darf der Ausschuss der Direktoren aus nur einem Direktor bestehen, bis eine ordentliche Hauptversammlung abgehalten wird, die nach dem Hinzutreten eines neuen zweiten Aktionärs stattfindet.

Die Direktoren sollen von den Aktionären an ihrer jährlichen Hauptversammlung für eine Frist gewählt werden, die nicht sechs Jahre überschreitet, und bis ihre Nachfolger gewählt werden und sich qualifizieren, vorausgesetzt, dass ein Direktor mit oder ohne Ursache entfernt und/oder jederzeit durch die von den Aktionären angenommene Entschlossenheit ersetzt werden kann. Im Falle einer Vakanz im Direktorium wegen des Todes, Ruhestandes oder sonstigem, können sich die restlichen Direktoren treffen und, können durch die Mehrheitsentscheidung einen Direktor wählen, um diese Stelle bis zur folgenden Sitzung von Aktionären zu besetzen. Falls in einer Sitzung die Zahl von Stimmen für und gegen eine EntschlieÙung gleich sein soll, soll der Vorsitzende die entscheidende Stimme haben.

Art. 12. Der Ausschuss von Direktoren soll aus der Mitte seiner Mitglieder einen Vorsitzenden wählen und kann aus der Mitte seiner Mitgliedern einen oder mehr Vizepräsidenten wählen. Der Ausschuss kann auch einen Sekretär wählen, der kein Direktor zu sein braucht, der dafür verantwortlich sein soll, die Protokolle der Sitzungen des Ausschusses von Direktoren und der Aktionäre zu führen. Der Ausschuss von Direktoren soll sich auf die Einladung durch den Vorsitzenden oder zwei Direktoren am in der Benachrichtigung der Sitzung angezeigten Ort treffen. Der Vorsitzende soll alle Sitzungen von Aktionären und den Ausschuss von Direktoren leiten, aber in seiner Abwesenheit können die Aktionäre oder der Ausschuss von Direktoren einen anderen Direktor, und bezüglich der Sitzungen von Aktionären jede andere Person als Vorsitzenden pro tempore durch die Mehrheit der Stimme, die auf solcher Sitzung vertreten sind, ernennen. Der Ausschuss von Direktoren kann von Zeit zu Zeit die Officers der Gesellschaft, einschließlich Generaldirektoren und irgendwelcher Assistenz-Generaldirektoren ernennen oder andere Officers, welche als notwendig für die Operation und das Management der Gesellschaft betrachtet werden. Jede solche Ernennung kann jederzeit durch den Ausschuss von Direktoren widerrufen werden. Officers brauchen nicht Direktoren oder Aktionär der Gesellschaft zu sein. Die ernannten Officers, sollen, falls nicht anderweitig festgesetzt in diesen Artikeln, die Vertretungsmacht und Aufgaben, die ihnen durch den Ausschuss von Direktoren gegeben worden sind, haben.

Eine Benachrichtigung jeder Sitzung des Ausschusses von Direktoren soll allen Direktoren mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Sitzung gegeben werden, außer in Verhältnissen des Notfalls, in welchem Fall die Natur der Umstände in der Benachrichtigung zur Sitzung genannt werden soll. Auf diese Benachrichtigung kann durch die Zustimmung, schriftlich oder per Telegramm oder Telegramm oder Telefax oder Telex, jedes Direktors verzichtet werden. Eine getrennte Benachrichtigung ist nicht erforderlich für individuelle Sitzungen, die zu Zeitpunkten und an Orten gehalten werden, die in einer Liste beschrieben sind, die durch eine vorherige EntschlieÙung des Ausschusses von Direktoren angenommen wurde.

Jeder Direktor kann bei jeder Sitzung des Ausschusses von Direktoren handeln, indem er schriftlich oder per Telegramm oder Telexen oder Telefax einem anderen Direktor als seine Vertreter ernennt. Der Ausschuss von Direktoren kann nur gültig beraten oder handeln, wenn alle Direktoren anwesend oder bei der Sitzung des Ausschusses von Direktoren vertreten sind.

Entscheidungen müssen von einer Fünfundsiebzig-Prozent-Mehrheit (75 %) der Stimmen der Direktor, die gegenwärtig oder bei solcher Sitzung vertreten sind, getroffen werden. Trotz des vorhergehenden kann eine EntschlieÙung des Ausschusses der Direktoren auch schriftlich durchgeführt werden und kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die EntschlieÙung enthalten und unterzeichnet sind von jedem Direktor. Das Datum solch einer EntschlieÙung soll das Datum der letzten Unterschrift sein.

Art. 13. Die Protokolle jeder Sitzung des Ausschusses von Direktoren sollen vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom Vorsitzenden pro tempore unterzeichnet werden, der diese Sitzung leitet. Kopien oder Extrakte solcher

Protokolle, die in gerichtlichen Verhandlungen oder anderweitig hergestellt werden können, sollen vom Vorsitzenden oder vom Sekretär oder von zwei Direktoren unterzeichnet werden.

Art. 14. Der Ausschuss der Direktoren besitzt die weiteste Handlungsmacht, das Geschäft der Gesellschaft zu führen und alle Handlungen der Verfügung und Verwaltung vorzunehmen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft übereinstimmen; alles, was entsprechend den gegenwärtigen Artikeln oder nach dem Gesetz nicht Sache der Hauptversammlung ist, liegt innerhalb seiner Kompetenz.

Der Ausschuss der Direktoren hat im besonderen die Macht, die Gesellschaftspolitik und den Gang des Verhaltens des Managements und der Geschäftsangelegenheiten der Gesellschaft zu bestimmen.

Der Ausschuss der Direktoren kann unter seiner gesamten Verantwortung und Kontrolle seine Macht, das tägliche Management und die Angelegenheiten der Gesellschaft und seine Macht, Handlungen zur Förderung der korporativen Politik und des Gesellschaftszwecks auszuführen, an Direktoren oder Officers der Gesellschaft delegieren.

Art. 15. Kein Vertrag oder eine andere Transaktion zwischen der Gesellschaft und jeder anderen Vereinigung oder Unternehmung sollen betroffen oder durch die Tatsache ungültig gemacht werden, dass sich irgend einer oder mehrere der Direktoren oder Officers der Gesellschaft darin Interessen haben oder ein Direktor, Partner, Officer oder Angestellter einer solchen anderen Vereinigung oder Unternehmung sind. Jeder Direktor oder Officer der Gesellschaft, der als Direktor, Officer oder Angestellter jener Vereinigung oder Unternehmung dient, mit dem die Gesellschaft Verträge abschließen oder sich sonst mit dem Geschäft beschäftigen soll, soll nicht infolge solcher Verbindung mit einer solchen anderen Gesellschaft oder Unternehmung oder auf Grund eines solchen Vertrag oder eines anderes, gehindert werden, Überlegungen anzustellen und abzustimmen oder bzgl. irgendeiner Angelegenheit in Bezug auf Geschäfte zu handeln. Falls irgendein Direktor oder Officer der Gesellschaft irgend ein persönliche Interesse an irgendeiner Transaktion der Gesellschaft haben könnte, soll ein solcher Direktor oder Officer dem Ausschuss der Direktoren ein solches persönliches Interesse bekannt machen und soll jegliche solche Transaktion weder mitgestalten noch über diese abstimmen. Solchen Direktoren oder Officers müssen der nächst folgenden Sitzung von Aktionären berichtet werden.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift zweier Direktoren oder durch die alleinige Unterschrift eines Direktors oder Officers gebunden, an den durch den Ausschuss der Direktoren besondere Vollmacht erteilt worden ist.

Art. 17. Die Buchhaltung der Gesellschaft soll von einem gesetzlichen Rechnungsprüfer revidiert werden. Der Rechnungsprüfer soll ernannt und von den Aktionären auf der Hauptversammlung entfernt werden, die seine Prüfperiode und Gebühren bestimmen.

Art. 18. Das Buchhaltungsjahr der Gesellschaft soll am ersten Tag des Januars jedes Jahr beginnen und soll am letzten Tag des Dezembers desselben Jahres enden.

Art. 19. Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft sollen fünf Prozent (5%) der nach dem Gesetz verlangten Reserve zugeteilt werden. Diese Zuteilung soll aufhören erforderlich zu sein, so bald und so lange sich solche Überschussreserve auf zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft, so, wie im Artikel fünf hierin festgesetzt oder wie von Zeit zu Zeit gemäß demselben Artikel vergrößert oder reduziert.

Innerhalb der nach dem Gesetz zur Verfügung gestellten Grenzen soll der Überschuss den Aktionären zu jeder Zeit völlig ausgezahlt werden. Jedoch können die Aktionäre gemäß dem hierin aufgestellten Quoren und Abstimmungserfordernissen entscheiden, dass der Überschuss entweder vorgetragen oder auf einer außergewöhnliche Reserve übertragen wird.

Der Ausschuss der Direktoren kann sich dafür entscheiden, Zwischenausüttungen in Übereinstimmung mit dem Gesetz zu bezahlen.

Die Zahlung der Ausschüttung soll an die im Register der Aktionäre angezeigte Adresse gemacht werden. Der Ausschuss der Direktoren kann die Ausschüttung in solcher Währung und zu solcher Zeit und an solchem Ort bezahlen, den er von Zeit zu Zeit bestimmen soll.

Art. 20. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft soll die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt werden (welche physische Personen oder gesetzliche Entitäten sein können), welche durch die Versammlung der Aktionäre benannt werden, die eine solche Auflösung bewirkt und deren Vollmachten und Entschädigungen bestimmt.

Art. 21. Diese Artikel können von Zeit zu Zeit durch eine Versammlung der Aktionäre entsprechend den hierin aufgestellten Voraussetzungen für Quoren und Abstimmungserfordernisse geändert werden.

Art. 22. Alle nicht von dieser Satzung geregelten Angelegenheiten sollen in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über kommerzielle Gesellschaften und dessen Änderungen bestimmt werden."

Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder ähnliche Gebühren in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis der vorliegenden Notarurkunde zu tragen sind, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.800.-.

Da es keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung gibt, wurde die Sitzung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienen Parteien die vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Anforderung derselben erschienen Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version entscheidend sein soll.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Luxemburg, an dem zu Beginn dieser Urkunde genannten Datum.

Nachdem diese Urkunde den anwesenden Personen, welche alle dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die anwesenden Personen zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. PETER, F. CATHAGNE, C. PFISTER und HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4552. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 10. Februar 2014.

Référence de publication: 2014021853/421.

(140025986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Café Pizzeria Corleone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3716 Rumelange, 2-4, rue de la Croix.

R.C.S. Luxembourg B 184.342.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Alma SKENDEROVIC, employée, née à Trpezi (Monténégro), le 10 octobre 1984, demeurant à L-3716 Rumelange, 2-4, rue de la Croix.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Café Pizzeria Corleone S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Rumelange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Alma SKENDEROVIC, pré-qualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-3716 Rumelange, 2-4, rue de la Croix.
2. Madame Alma SKENDEROVIC, employée, née à Trpezi (Monténégro), le 10 octobre 1984, demeurant à L-3716 Rumelange, 2-4, rue de la Croix, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SKENDEROVIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2014. LAC/2014/4118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014021997/132.

(140026743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Pemberton Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.752.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of December, at 4 pm CET.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Standard Life Investments (General Partner EPGF) Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of Scotland and having its registered office at 1 George St, Edinburgh EH2 2LL, registered in Scotland under number SC193443 acting as general partner of Standard Life Investments European Property Growth Fund LP, an investment fund, incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 30 St Mary Axe, London EC3A 8EP and registered in England and Wales under number LP007862,

here represented by Jennyfer Nündel, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 11 December 2013.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is acting in its capacity as sole shareholder (the “Shareholder”) of Pemberton S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under registration number B 134752 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 December 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 208 of 25 January 2008.

The appearing party representing the entire share capital of the Company requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each to twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750.-) by issuing two (2) new shares having a par value one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each with a total share premium of seventy-five million four hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 75,499,750).

Second resolution

The two (2) new shares have been entirely subscribed and fully paid-up by Standard Life Investments European Property Growth Fund LP, prenamed, here represented as aforementioned, by a contribution in kind consisting of the following receivables held by it against the Company:

1. A portion of the two tranches of receivables: a first tranche being denominated in Euro (EUR) for a total amount of EUR 65,000,000 (the “Tranche EUR”) and the second tranche being denominated in Swedish Kronor (SEK) for a total amount of SEK 120,000,000 (the “Tranche SEK”) converted into thirty-two million six hundred and sixty-five thousand five hundred and eighty-nine Euro forty-one cents (EUR 32,665,589.41) using the exchange rate SEK/EUR as of 30 September 2013;

2. A portion of the two tranches of receivables: a first tranche being denominated in euro (EUR) for a total amount of EUR 100,000,000 (the “EUR Tranche 2”) and the second tranche being denominated in Swedish Kronor (SEK) for a total amount of SEK 465,000,000 (the “SEK Tranche 2”) converted into forty-two million eight hundred and thirty-four thousand four hundred and ten Euro fifty-nine cents (EUR 42,834,410.59) under the EUR Tranche 2 only;

Together referred to as the “Receivables”.

The Receivables are valued at a total aggregate amount of seventy-five million five hundred thousand Euro (EUR 75,500,000.-) which will be allocated as follows:

1. two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) to the share capital of the Company; and
2. seventy-five million four hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 75,499,750) to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Receivables has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, the Shareholder resolve to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The capital is set at twelve thousand seven hundred and fifty euro (12,750 EUR) divided into one hundred and two (102) share quotas of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each”.

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately EUR 7,500.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le onze décembre à 16.00 (CET).

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Standard Life Investments (General Partner EPGF) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Écosse, ayant son siège social au 1 George St, Edimbourg EH2 2LL, inscrite en Ecosse sous le numéro SC193443, et agissant comme associé commandité (General Partner) de Standard Life Investments European Property Growth Fund LP, un fonds d'investissement, constitué et régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 30 St Mary Axe, Londres EC3A 8EP et inscrit en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro LP007862, représentée aux présentes par Jennyfer Nündel, avocate, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 décembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante agit en sa qualité d'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de Pemberton S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134752, et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) (la «Société»), constituée conformément à un acte de Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 14 décembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 208 du 25 janvier 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune à un montant de douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750) divisé en cent deux (102) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune avec une prime d'émission totale de soixante-quinze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 75.499.750.-).

Deuxième résolution

Les deux nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par Standard Life Investments European Property Growth Fund LP, prénommée, ici représentée comme il est dit, moyennant un apport en nature consistant dans des créances détenues par cette dernière à l'égard de la Société, et sont constituées par:

1. En partie de deux tranches d'une créance: une première tranche libellée en euros (EUR) pour un montant total de soixante-cinq millions d'euros (EUR 65.000.000.-) (la «Tranche EURO») et une seconde tranche libellée en couronnes suédoises (SEK) pour un montant total de SEK 120.000.000 (la «Tranche SEK») converti en un montant total de trente-deux millions six cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et quarante et un centimes (EUR 32.665.589,41) sur la base du taux de change SEK/EUR du 30 septembre 2013;

2. En partie de deux tranches d'une créance: une première tranche libellée en euros (EUR) pour un montant total de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) (la «Tranche EURO 2») et une seconde tranche libellée en couronnes suédoises (SEK) pour un montant total quatre cent soixante-cinq millions de couronnes suédoises (SEK 465.000.000) (la «Tranche SEK 2») converti en un montant total de quarante-deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent dix euros et cinquante-neuf centimes (EUR 42.834.410,59) concernant seulement la Tranche EURO 2;

Conjointement dénommées «Créances».

Les Créances sont évaluées à un montant total de soixante-quinze millions cinq cent mille euros (EUR 75.500.000.-) qui seront allouées comme suit:

1. deux cent cinquante euros (EUR 250.-) au capital social de la Société; et
2. soixante-quinze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 75.499.750.-) sur le compte prime d'émissions de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des Créances a été présentée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, lequel aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750) divisé en cent deux (102) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.» Les autres articles des statuts de la Société demeurent inchangés.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes résolutions s'élève à environ EUR 7.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NÜNDEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58658. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014021689/141.

(140025600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

N.E.L.A.R. (North Europe Lease and Rent) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.113.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Alberto DA RIN SPALETTA, born in Modena (Italy), in May 24, 1952, residing in 11000 Prague 1, Senovazne Nam 8 (Czech Republic),

here represented by Mr. Jean-Jacques SOISSON, employee, residing professionally in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "N.E.L.A.R. (North Europe Lease and Rent) s.à r.l.", established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number B 173113, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Karine REUTER, notary residing in Pétange, on November 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2967 of December 7, 2012,

and that the articles of association have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

3) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Partner");

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in the premises of at the company "CLERC Luxembourg S.A." in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and ten Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Alberto DA RIN SPALETTA, né à Modène (Italie), le 24 mai 1952, demeurant à 11000 Prague 1, Senovazne Nam 8 (République Tchèque),

ici représenté par Monsieur Jean-Jacques SOISSON, employé, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "N.E.L.A.R. (North Europe Lease and Rent) s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173113, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, le 27 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2967 du 7 décembre 2012,

et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre

il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins dans les locaux de la société "CLERC Luxembourg S.A." à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-J. SOISSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2014. LAC/2014/4088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022287/114.

(140026224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Theisen Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 18, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 184.315.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean THEISEN, architecte diplômé, né à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 mars 1956, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 18, Val St. André.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Theisen Architectes S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et d'un bureau d'architecture d'intérieur, d'environnement et de design dans la mesure où elles sont compatibles avec les règles déontologiques de l'Ordre Luxembourgeois des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (l'"OAI").

A ce titre elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture et à l'environnement et, notamment le suivi et la coordination de chantiers, la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, les mission de contrôle et d'expertises.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter

l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le conseil de l'OAI.

La Société devra respecter les prescriptions du règlement de déontologie du conseil de l'OAI. Seules les personnes légalement habilitées à cet effet pourront exercer la profession d'architecte dans le cadre de la Société. La Société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions légales y relatives.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sont insaisissables.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de la majorité des associés, en conformité avec l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions requises par l'OAI.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de la majorité des propriétaires de parts sociales appartenant aux survivants, en conformité avec l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions par l'OAI.

En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent eux mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société. Les parts doivent être détenues au moins à:

a) 75% par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s), inscrite(s) à l'OAI:

i. dont au moins 51 % par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) de l'OAI, c'est-à-dire exerçant sa (leur) profession à titre d'indépendant, et

ii. dont au moins 26% des parts et des droits de vote sont détenus par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) et établi(s) au Grand-Duché de Luxembourg et disposant de la qualification requise à l'exercice de l'activité mentionnée sur l'autorisation d'établissement de la Société;

b) les 25% restants au maximum par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) qui ne risque(nt) pas de porter atteinte, directement ou indirectement, à l'indépendance professionnelle de la Société.

Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean THEISEN, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de

substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1128 Luxembourg, 18, Val St. André.
2. Monsieur Jean THEISEN, architecte diplômé, né à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 mars 1956, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 18, Val St. André, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. THEISEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022429/158.

(140026302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Créart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 33, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 184.378.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Toni FERNANDES, indépendant, né le 24 janvier 1974 à Luxembourg, demeurant à L-5214 Sandweiler, 18, rue du Cimetière.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Titre I^{er} . - Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Créart S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services en matière d'organisation et promotion d'événements, de manifestations en tant qu'intermédiaire, et la prestation de services en matière de communication et publicités relatives à ces événements, y compris l'édition d'ouvrages les relatant. Elle a également pour objet, la prestation de services en matière de régie publicitaire relative à ces ouvrages.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles se rattachant directement ou indirectement à son objet social et destinées à faire évoluer l'entreprise et ses activités de façon annexe et connexe.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cent parts sociales ont été souscrites par Monsieur Toni FERNANDES, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1221 Luxembourg, 33, rue de Beggen.

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Toni FERNANDES, indépendant, né le 24 janvier 1974 à Luxembourg, demeurant à L-5214 Sandweiler, 18, rue du cimetière.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Toni FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2014. Relation GRE/2014/653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014022601/105.

(140027158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

HUMA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 60.

R.C.S. Luxembourg B 98.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014024710/9.

(140030165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Niraamaya International S.A., Société Anonyme, (anc. Astrea Shipping S.A.).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 82.074.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ASTREA SHIPPING S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82074, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1090 du 30

novembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1099 du 7 juin 2006.

La société a un capital social de cinquante mille euros (50.000.-EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions de la Société d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de «ASTREA SHIPPING S.A.» en «NIRAAMAYA INTERNATIONAL S.A.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NIRAAMAYA INTERNATIONAL S.A.»»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «ASTREA SHIPPING S.A.» en «NIRAAMAYA INTERNATIONAL S.A.» et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NIRAAMAYA INTERNATIONAL S.A.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek, I. Colamonico, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 février 2014. LAC/2014/5885. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022553/70.

(140027332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

HUMA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 60.

R.C.S. Luxembourg B 98.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014024709/9.

(140029961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Virtuoso Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 184.071.

Extrait de Transferts de Parts Sociales

Capvis General Partner IV Limited agissant pour Capvis Equity IV L.P. a transféré 108.000,00 parts sociales de catégorie C comme suit:

36.000,00 PARTS SOCIALES DE CATÉGORIE C A JULILIAS S.A., ayant son siège social au Piazzetta San Carlo 2, 6900 Lugano, Suisse, enregistré auprès de Handelsregister des Kantons Tessin sous le numéro CHE-115.589.878;

36.000,00 PARTS SOCIALES DE CATÉGORIE C A Katharina Schertler Secli, ayant son adresse au Groffeldstrasse 14, 9740 Buchs, Suisse;

36.000,00 PARTS SOCIALES DE CATÉGORIE C A Felicitas Hausner, ayant son adresse au Grillparzergasse 20, 3003 Gablitz, Autriche.

Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc. a transféré 192.000,00 parts sociales de catégorie C comme suit:

64.000,00 PARTS SOCIALES DE CATÉGORIE C A JULILIAS S.A., ayant son siège social au Piazzetta San Carlo 2, 6900 Lugano, Suisse, enregistré auprès de Handelsregister des Kantons Tessin sous le numéro CHE-115.589.878;

64.000,00 PARTS SOCIALES DE CATÉGORIE C A Katharina Schertler Secli, ayant son adresse au Groffeldstrasse 14, 9740 Buchs, Suisse;

64.000,00 PARTS SOCIALES DE CATÉGORIE C A Felicitas Hausner, ayant son adresse au Grillparzergasse 20, 3003 Gablitz, Autriche.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014024315/26.

(140028523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

NetMed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 141.928.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Gén. Extraordinaire des Actionnaires tenue à Wasserbillig, le 23.01.2014 à 14.00 heures.

Il est décidé de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune et ce avec effet au 15.02.2014.

La nouvelle adresse sera:

30, Esplanade de la Moselle

L-6637 Wasserbillig

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.02.2014.

Référence de publication: 2014024829/14.

(140030039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.
